LES GENS DU VOYAGE
ET SI NOUS CHANGIONS DE REGARD ?

L'urbanisation galopante et la montée du prix des terres rendent de plus en plus inopportune, en certaines régions comme la Seine-et-Marne, la présence des caravanes. Les terrains prévus par la loi restent rares. Les campements sauvages connaissent de plus en plus de difficultés. Voici l'interview d'un de leurs amis et "rachail", c'est à dire aumônier.

• ***Frère Michel, tu participes activement à l'aumônerie catholique des gens du voyage de Seine-et-Marne. Voudrais-tu nous dire qui ils sont ?***

Dans le département, mille familles environ circulent ; autant se sont sédentarisées plus ou moins complètement : la scolarisation des enfants ou l'exercice régulier d'un travail le leur demandent. Les uns et les autres sont de nationalité française depuis des générations. D'autres viennent d'arriver du Centre ou de l'Est de l'Europe mais ces deux groupes vivent de façon séparée.

• ***Pourquoi y-a-t-il de plus en plus d'installations sauvages sur des terrains communaux ou appartenant à des particuliers ?***

La principale raison est la non application de la législation par les pouvoirs publics eux-mêmes. Dès 1969, une loi recommande aux communes de disposer d'un terrain d'accueil. Mal formulée, elle ne sera guère appliquée. Quelques terrains seront créés mais, laissés sans surveillance ni entretien, ils sont vite détériorés.

Cette loi est reprise en l'an 2000 : c'est la loi Besson, du nom de son auteur. Elle veut régler une bonne fois le problème du stationnement : trente cinq mille caravanes circulent en France, trente mille ne trouvent pas de places aménagées et squattent des terrains. Elle impose à toute commune de plus de 5000 habitants de se doter d'un terrain d'accueil avant 2005. L'État prend en charge 70 % des coûts et s'engage à mettre en place un suivi social (scolarisation, activités économiques). En 2003, le préfet de Meaux a signé un schéma départemental très bien fait. Sont prévus cinquante terrains pour près de mille places. Le département disposait alors de dix-huit mois pour les réaliser mais seulement dix terrains existent à ce jour pour cent-quatre-vingts places.

Ce retard n'a malheureusement rien d'exceptionnel : pour ne pas mettre beaucoup de nos élus dans l'illégalité, la date butoir vient d'être repoussée de deux ans !

• ***Quelles sont les conséquences de ces atermoiements ?***

Les propriétaires de terrains toujours squattés sont mécontents. Surtout, la tension et la révolte montent chez les voyageurs : Ils sont obligés de s'installer n'importe où ! Expulsés, ils s'installent sur la commune voisine avant de se réfugier dans des espaces insalubres où personne n'ose mettre le pied : zones inondables ou en bordure d'autoroutes et de décharges. Les espaces publics sont barricadés de fossés ou de rochers. Mais la barricade la plus solide est celle de notre indifférence, de notre peur de l'autre et parfois de nos haines.

• ***Et ceux qui sont sédentarisés ?***

Ceux qui sont propriétaires d'un terrain viabilisé n'ont pas de problèmes particuliers. Ils sont soumis aux mêmes lois et paient les mêmes impôts que nous. Par contre, la situation de ceux qui se sont installés en achetant un terrain non viabilisé et qui ne peut l'être peut devenir dramatique. Une loi désuète les oblige à reprendre la route au bout de trois mois même s'ils sont propriétaires ! Jusqu'ici, les communes étaient tolérantes et la plupart d'entre eux ignoraient cette obligation légale. Mais les maires, devant les contraintes des administrations et les plaintes des voisins, commencent à refuser l'eau ou l'électricité et, évoquant un POS ou un PLU, exigent qu'ils reprennent le voyage.

• ***Que pouvons-nous faire ?***

Il est indispensable de renouer le dialogue et d'arrêter de se faire peur les uns aux autres ou encore de décider pour eux sans eux.

Je connais des terrains bien aménagés, avec un responsable. Chaque famille a l'eau et l'électricité – elle en acquitte les factures - et parfois des toilettes pour elle seule. Elle paie une location pour la place et quelquefois même une caution. Les gens du voyage préfèrent payer que vivre dans la saleté. Visitez une caravane, vous serez surpris de sa propreté.

Les choses, en général, s'y passent bien. Deux maires de communes dotées de tels équipements disaient récemment en public : "Nous n'avons pas plus de problèmes avec les gens du voyage qu'avec les autres citoyens". Pourquoi ce qui est possible là ne le serait-il pas ailleurs ?

Frère Michel MASTHIAS
Prieuré St Martin
La Houssaye-en-Brie (Seine-et-Marne)